

PROJET FORÊT COMESTIBLE

Compte-rendu

Mercredi 27 novembre – Lobbes

Présents : Agnès Moreau (Echevine Environnement), Céline Dagonneau (AC Lobbes), Patricia Gobert (Les Petits Semis), Bruno Van Wilder, Thérèse Torrekens (Espace Environnement - EE) ;

Excusés : Jean Paul Marichal et Jean-Pol Sparenberg

Objectifs

Cette réunion a pour but de :

- Enoncer l'état d'avancement du projet
- Répartir les tâches à réaliser

Etat d'avancement du projet

Madame Gobert explique que des personnes supplémentaires se sont rajoutées au projet. Madame Laurence Duez, qui est une référence en matière de permaculture et de forêt comestible. Monsieur Van Wilder est également présent en tant que référent, notamment pour les amendements à apporter.

Point de vue législatif

- **Validation du projet par le Conseil communal** : le prochain Conseil Communal se tiendra le 23 décembre. La délibération est prête. Il ne manque plus que le plan d'implantation à y joindre et l'avis du SPW. Ce dernier sera également envoyé au SPW d'Anderlues pour obtenir leur autorisation.

Aspect opérationnel

- **Fourniture de plants par le Service Public de Wallonie**: l'accord pour la fourniture de plants a été transmis à la commune. Le Service Environnement doit communiquer la date à laquelle elle viendra chercher la commande. La date ultime étant le 28 février 2020. La liste des variétés sera communiquée à Madame GOBERT pour finaliser le plan de plantation.

- **Amendement** : les résultats d'analyse sont relativement bons. Le terrain est acide et un manque en Phosphore et Potasse ressort.

Le Devis transmis par Madame GOBERT préconise les achats suivants:

- Sacs d'Or Brun → peut être remplacé par du fumier
- Des Fientes de poule pour les besoins en phosphore → peut être remplacé par des drèches de brasserie
- Du Sulfate de potasse → peut être remplacé par de la cendre
- De la chaux d'Algues Marines

Ce projet s'inscrit dans le développement durable et une participation d'acteurs locaux est appropriée.

De ce fait, pour l'amendement de chaux à prévoir lors de la plantation, Monsieur Van Wilder se propose de prendre contact avec les carrières « Calcaires de la Sambre » pour la fourniture.

Concernant les cendres de poêle pour compenser les besoins en potasse → faire un appel aux bénévoles : prise en charge par les petits semis.

En lieu et place de la fiente de poule, on pourrait utiliser des drèches de la brasserie ADA ou plus local, la brasserie Sartoise. Un contact sera pris avec les brasseurs à proximité.

La fourniture des amendements est prise en charge par les petits semis.

- Prise en charge TVBUONAIR :

Le subside Interreg étant basé sur des marchés européens, avec un suivi administratif lourd, le matériel à fournir doit regrouper un nombre limité de fournisseurs.

TVBu prendra en charge les supports de communication :

- Installation de 2 panneaux solides et durables avec une structure en bois de type panneau forestier.
- La création de plaquettes pour renseigner les essences et l'usage des fruits (dimension A5 fixée sur les tuteurs) → prévoir plus de tuteurs pour fixer des plaquettes sur les petits fruitiers également

-- Plantations complémentaires :

La commune propose de financer les arbres à installer impérativement cet hiver (budget maximum : 2-300 euros/HTVA) mais il faut vérifier au préalable que ce poste peut rentrer dans les financements du PCDN.

Les petits semis prendront à leur charge les autres plants (haie, herbacées,...)

- Fournitures diverses :

Pour la plantation des arbres à haute tige 2 tuteurs par arbres seront nécessaires, ainsi que des liens et du treillis de poule en prévention d'attaques de rongeurs

Les petits semis prendront à charge ce poste et l'entreposage du matériel.

- Planning : dates de plantation prévues le 17 et 18 janvier et si jamais il gèle la plantation sera reportée au 24 et 25 janvier

Eléments issus des discussions : répartition des tâches

Le Service Environnement est chargé :

- SPW (Direction Nature et Espaces verts) dossier Semaine de l'arbre : demander au SPW la liste des variétés ;
- Suivre le SPW – DGO1, Monsieur SANTI pour l'autorisation de l'occupation d'une partie de la parcelle
- Faire passer le dossier au prochain Conseil Communal du mois de décembre 2019, le plan de plantation sera joint.
- Vérifier la disponibilité de crédits pour l'achat de plants complémentaires à ceux fournis par le SPW et la pépinière des petits semis
- demande de mise à disposition d'un chêne et d'un tilleul par le DNF
- demander à intégrer le projet dans les missions de la Régie d'habitat Rural

Madame GOBERT, association « Les Petits Semis »

- Réalisation d'un plan de plantation à fournir pour le 09/12/2019 (le plus tôt sera le mieux pour le communiquer au SPW également);
- Recherche de fourniture des amendements (drèches à la Brasserie, chaux...);
- fournir une liste de plants à acheter par la commune (2-300 euros) ;

L'Echevine de l'environnement prend en charge :

- Associer une école du centre/bonniers— Agnès va en parler avec S. Baudson (Echevine de l'enseignement)- l'association des écoles n'a pas pour objectif de les associer à la première salve de plantation mais bien plus tard dans le processus.

Espace Environnement, TVBuONAIR :

TVBuONAIR

- Réalisation de pièces à casser de mises en page des 2 grands panneaux et des plaquettes. Ceux-ci pourront être placés après la plantation (printemps 2020).

Prochaine réunion : 19/12/2019 (à confirmer si nécessaire en fonction de l'avancement des différentes tâches)